

FRHE 2023 - 2024 / Nouvel appel à projets : nouveau règlement.

Objectifs

Informations diffusées le 26 avril 2023 :

SynHERA a tenu une séance d'informations concernant les nouveautés du règlement FRHE 2023-2024 et les services d'accompagnement de SynHERA. Voici votre **accès à la copie des slides présentés par SynHERA**.

Cette séance s'est faite avec la participation de Madame Florence Vandendorpe de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui a présenté, entre autres points, le processus d'évaluation des dossiers FRHE. Une copie de sa présentation est téléchargeable [ici](#).

En cas de recherche partenariale, outre son service d'identification, SynHERA met également à votre disposition un tableau Excel ([ici](#)) pour toute demande de recherche de partenaire(s) / d'expertise(s) ou pour toute offre d'expertise(s) au sein des Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les contacts entre personnes intéressées peuvent se faire directement entre vous (sans l'intervention de SynHERA) grâce aux adresses mails que vous indiquerez.

Informations diffusées dès fin mars 2023 :

Rappelons que le FRHE s'adresse à toutes les Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles (mais pas aux Centres de Recherche associés aux Hautes Écoles).

Cette action annuelle est ouverte à toutes les thématiques de recherche en Haute École et vise à promouvoir le développement de la recherche dans des Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Plusieurs nouveautés dans le règlement FRHE 2023-2024 apporteront plus de flexibilité quant au montage du projet et à sa réalisation, comme, par exemple, " la composition de l'équipe de recherche" qui est totalement libre.

Plus d'informations sur ce nouveau règlement et accès au formulaire en ligne [ici](#)

La date de clôture de l'appel FRHE 2023-2024 : 30 juin 2023 à 14h00

Le dépôt du formulaire (électronique) se fera exclusivement à l'adresse FRHE@cfwb.be

Durée : Maximum 24 mois,

à partir de la date de démarrage qui se situera entre le 01/09/24 et le 31/10/24.

Porteur(s) :

Conditions d'éligibilité

La HE est porteuse du projet, elle est représentée par une personne porteuse du projet qui est soit membre du personnel directeur, soit un.e enseignant.e, soit nommée, soit engagée à titre définitif, soit désignée à titre temporaire pour une durée indéterminée (TDI).

La HE peut se faire accompagner par une ou plusieurs HE de la FWB (accord de consortium).

La/les HE peut/peuvent se faire accompagner par un ou plusieurs partenaires scientifiques, belges ou étrangers, ainsi que des partenaires non scientifiques (par ex. du secteur industriel ou non-marchand) pour mener à bien la recherche (accord de coopération). Ces deux types de partenaires ne sont pas subsidiables dans le cadre de l'appel à projets FRHE.

Budget

Le budget global pour l'appel à projets FRHE 2023-2024 est de 2 millions d'euros indexés annuellement.

Si une seule HE, le budget maximum est de 200.000 euros.

Un budget maximum de 325.000 euros peut être sollicité dès lors qu'au minimum 2 HE s'associent.

Bailleur de fonds

- **Fédération Wallonie-Bruxelles**

Propriété intellectuelle

- **Haute Ecole**

Mots-clés

Agronomie Arts Appliqués Economie
Paramédicale Pédagogique Social
Technique Éducation

Contacts SynHERA

- Michele BUSCEMI (buscemi.m@synhera.be)

Critères de sélection

Les 3 critères d'évaluation seront pondérés comme suit :

- **Qualité scientifique des projets** : 60 %
- **Impact sociétal potentiel** : 30 %
- **Qualité de la mise en œuvre** : 10%